

L'HEBDO DU CNDH

N°46 - du 23 au 29 juin 2014

www.cndh.ma

OPÉRATION EXCEPTIONNELLE DE RÉGULARISATION :
INSTALLATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE SUIVI
ET DE RECOURS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire, et de suivi de l'opération exceptionnelle de régularisation de la situation des immigrés en séjour irrégulier au Maroc, le CNDH a abrité le 27 juin à Rabat la cérémonie d'installation de la Commission nationale de suivi et de recours. La Commission qui assurera le suivi de l'opération exceptionnelle de régularisation, se chargera de réexaminer les dossiers de régularisation déposés auprès des commissions provinciales de régularisation à la lumière de critères qui émanent essentiellement de la Constitution, du droit international des droits de l'Homme, du droit international de la migration et de l'asile ou de considérations humanitaires. Elle a pour missions également de procéder à des évaluations régulières du déroulement de l'opération exceptionnelle de régularisation, de formuler toute proposition susceptible de l'améliorer, et d'examiner les doléances des migrants qui ont déposé un dossier de demande de régularisation. Elle a également vocation à formuler des propositions et des avis notamment dans le domaine de l'insertion des groupes de migrants régularisés et à sensibiliser la société marocaine dans son ensemble, en matière de migration et d'asile. Présidée par le CNDH, cette Commission est composée des représentants des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, de l'intérieur, des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, de l'Emploi et des Affaires sociales, de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH), des acteurs associatifs et des personnalités qualifiées suivantes : Mmes Khadija Marouazi, Secrétaire générale du Médiateur pour la démocratie et les droits de l'Homme, Aminata Pagny, juriste de nationalité ivoirienne, Myriem Khrouz, journaliste, membre du CNDH, Amina Bouayach, Secrétaire générale de la fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et de MM. Ali Lotfi, Secrétaire général de l'Organisation démocratique du travail (ODT), Constantin Ibanda Mola, Président du Conseil des migrants subsahariens au Maroc (de nationalité congolaise), Kamal Lahbib, Vice-président du Forum marocain des alternatives, Abdallah Saaf, Directeur du Centre d'études et de recherches en sciences sociales (CERSS), Mehdi Alioua, chercheur (Université internationale de Rabat) et Hichem Rachidi, Secrétaire général du Gadem.

SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DU CNDH

La septième session ordinaire du CNDH s'est tenue le mercredi 25 juin à Rabat sous la présidence de M. Driss El Yazami. Cette session a été consacrée à l'examen du plan d'action du Conseil sur le handicap et des premières conclusions de l'étude qu'il a réalisée sur la violence en milieu universitaire. Les participants ont examiné également les projets des mémorandums du Conseil sur le droit de manifestation pacifique et sur l'avant-projet du code de procédure pénale.



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
 المجلس الوطني لحقوق الإنسان
 Conseil national des droits de l'Homme

ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS

Amnesty international (le 25 juin) : M. Driss El Yazami, accompagné du secrétaire général, M. Mohamed Essabbar, a reçu une délégation d'Amnesty international. Cette réunion a porté notamment sur les activités du Conseil en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et leur exploitation notamment sur le plan sexuel. L'accent a été mis également sur les efforts du Conseil visant à lutter contre la torture et le mauvais traitement et en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme dans les provinces du sud. Les questions de l'abolition de la peine de mort, la parité, la réforme de la procédure pénale, et l'interaction avec les rapports du Conseil ont été également abordées lors de cette rencontre.

Journalistes Congolais (le 24 juin) : M. Mohamed Essabbar a reçu une délégation de journalistes de la République démocratique du Congo. M. Essabbar a donné à la délégation congolaise un aperçu sur les principales étapes du parcours du Conseil en tant qu'institution nationale de protection et de promotion des droits de l'Homme, ses missions, ses mécanismes régionaux ainsi que les principaux rapports thématiques, études et mémorandums qu'il a publiés.

Parlementaires kenyans (le 24 juin) : M. Mohamed Essabbar a reçu une délégation de parlementaires kenyans. Outre la présentation des missions et prérogatives du Conseil et ses principales réalisations depuis sa création, l'entretien a porté sur de nombreuses questions, principalement la lutte contre le terrorisme en lien avec les droits de l'Homme dans le continent africain.

CRDH

TANGER

ATELIER DE FORMATION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIVERSITÉ
 Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée entre le CNDH et l'Institut de la diversité médiatique visant la promotion de la culture des droits de l'Homme dans les médias, la CRDH de Tanger a organisé un atelier de formation au profit des représentant(e)s de la presse électronique dans la région sur le thème 'la presse régionale : un levier pour la protection et la promotion des droits de l'Homme'. Cet atelier de formation a constitué une occasion pour permettre aux bénéficiaires de s'approprier les principes et les valeurs des droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus et de maîtriser les concepts et le référentiel des droits de l'Homme. Il a permis également de s'arrêter sur la question des stéréotypes et des jugements de valeurs dans la pratique journalistique en incitant les participants à se baser sur les principes de la diversité dans la rédaction de leurs articles de presse.

AL HOCEIMA-NADOR

FORUM SUR LA RÉGIONALISATION AVANCÉE ET LES DÉFIS DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

En partenariat avec la CRDH d'Al Hoceima-Nador, l'Agence de développement social et le réseau Al Amal pour le secours et le développement durable ont organisé le 26 juin à Al Hoceima, le deuxième forum de débat et de discussion sur le thème 'la régionalisation avancée et les défis du développement durable : quel rôle pour la société civile ?'. Les travaux de ce forum se sont articulés autour de plusieurs axes dont 'le cadre juridique et organisationnel de la régionalisation au Maroc', et 'le développement durable à la lumière de la régionalisation avancée : quel rôle pour la société civile ?'.

LAÏYOUNE-ESSMARA

SENSIBILISATION DES IMMIGRÉS SUR L'IMPORTANCE DE L'OPÉRATION
DE RÉGULARISATION

En partenariat avec la CRDH de Laïyoune-Essmara, l'association Sakia Al Hamra pour l'immigration et le développement a organisé le samedi 28 juin à Laïyoune, une table ronde sur la sensibilisation des immigrés en situation irrégulière à l'importance de l'implication dans l'opération de régularisation. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une action participative visant à mettre en place une plateforme de travail permanente entre les autorités, les établissements publics et la société civile dans la perspective d'élaborer et de mettre en œuvre une politique publique effective et efficiente en matière d'immigration, suite notamment aux recommandations de la journée d'étude qui a réuni le 7 mars à Rabat le CNDH et les associations membres des commissions provinciales chargées d'étudier les demandes de régularisation des immigrés.